



## Nouveaux postes à profil :

communiqué intersyndical

Lors de la réunion d'information du 2 mars sur les nouvelles règles du mouvement intra-départemental, nos représentant·es des personnels ont eu la mauvaise surprise de découvrir la décision du DASEN de créer de nouvelles catégories de postes à profil (s'ajoutant à la trop longue liste des postes déjà profilés) : postes UPE2A<sup>1</sup>, tous les postes du RPI La Croix Blanche/Monbalen/Castella dans le cadre d'un dispositif EMILE<sup>2</sup>, les postes en hôpital de jour, et quelques autres postes non précisément annoncés.

Nos organisations se sont toujours opposées au profilage des postes lors des mouvements précédents, puisqu'il ne respecte pas le principe d'un barème clair et équitable et réduit dans les faits les possibilités de mutation. Nous dénonçons ce nouvel élargissement du profilage des postes : les postes à exigences particulières doivent être attribués selon le barème aux personnels disposant des diplômes et certifications requises.

Le profilage de ces postes est une décision départementale de l'IA-DASEN, pas une obligation légale.

**Nos organisations s'opposent donc à tout nouveau profilage de poste**, conséquence directe de la loi de transformation de la fonction publique. **Elles revendiquent le retour à un mouvement intra-départemental équitable**, reposant sur un barème clair et connu de tous.

Nous rappelons que tous les postes d'enseignant·es, dans quelque école ou établissement que ce soit, nécessitent des compétences exigeantes qui doivent être acquises dans le cadre d'une formation initiale et continue renforcée et adaptée.

---

1 Enseignement du français langue étrangère aux élèves allophones nouvellement arrivés en France

2 Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère